



Installation du comité stratégique de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie

MARDI 23 NOVEMBRE 2010



Installation du comité stratégique de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie

MARDI 23 NOVEMBRE 2010

DOSSIER DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Bruno LE MAIRE et Eric BESSON installent
le Comité stratégique de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie**

SOMMAIRE

LE RÔLE DU COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE L'AGRO-INDUSTRIE

LA COMPOSITION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE L'AGRO-INDUSTRIE

AXES STRATÉGIQUES :

- **IMAGE DE LA FILIÈRE**
- **AMÉLIORATION DES RELATIONS ENTRE ACTEURS DE LA FILIÈRE**
- **SOUTIEN À L'EXPORT**
- **ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, DANS UNE OPTIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE OSEO ET L'ANIA, CONCLUE SOUS L'ÉGIDE
DU MINISTRE CHARGÉ DE L'AGRICULTURE ET DU MINISTRE CHARGÉ DE L'INDUSTRIE**



Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation, de la Pêche
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

Ministère chargé de l'Industrie,
de l'Énergie et de l'Économie Numérique

Paris, le 23 novembre 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruno LE MAIRE et Eric BESSON installent le Comité stratégique de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie

Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, et Eric BESSON, Ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie Numérique auprès du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, ont installé le Comité stratégique de filière consacré aux industries agroalimentaires.

C'est le huitième comité stratégique de filière mis en place après l'installation de la Conférence Nationale de l'Industrie, conformément aux mesures décidées par le Président de la République en conclusion des États Généraux de l'Industrie le 4 mars 2010.

Le Comité a pour objectif de définir et de mettre en œuvre une feuille de route stratégique partagée par l'ensemble des acteurs et de proposer des actions en faveur de la compétitivité de ce secteur stratégique pour notre économie et premier secteur industriel national. Le Comité comprend des représentants des industriels, des producteurs agricoles, du commerce et de la distribution, des salariés et des administrations et organismes publics. Jean-René BUISSON, président de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA), en assure la vice-présidence.

Bruno Le MAIRE et Eric BESSON ont souligné l'intérêt de réintroduire un véritable dialogue entre acteurs de la filière. Ils ont rappelé l'importance du soutien à la recherche-développement, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité.

Bruno Le MAIRE a rappelé la mise en place d'un programme d'accompagnement stratégique pour les industries agroalimentaires dans quelques régions pilotes, en partenariat avec l'ANIA.

Eric BESSON a évoqué les travaux en cours sur le « Fabriqué en France » qui devraient déboucher sur des actions concrètes d'ici début 2011. Il a insisté sur le lancement de

nouveaux outils, notamment l'appel à projets structurants pour les filières industrielles stratégiques.

Philippe ROUAULT, Délégué interministériel aux industries agroalimentaires et à l'agro-industrie, a présenté les conclusions de sa mission sur la compétitivité des industries agroalimentaires en France par rapport aux autres pays européens.

Sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire et du Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie Numérique, OSEO et l'ANIA ont conclu un protocole d'accord, afin de renforcer leur collaboration et la promotion des différents dispositifs de soutien et d'accompagnement des entreprises.

Jean-René BUISSON a présenté la feuille de route des travaux du Comité, qui s'articulera autour de quatre axes de travail prioritaires portant sur :

- L'image du secteur et l'attractivité des métiers ;
- Les relations au sein de la filière, notamment dans un contexte de volatilité des matières premières ;
- Le soutien à l'exportation et la levée des obstacles à l'export ;
- Les enjeux environnementaux, dans une optique de développement durable.

Une première restitution de l'avancée des travaux sera faite lors de la réunion de la conférence nationale de l'industrie le 14 décembre prochain.

CONTACTS PRESSE

Service de presse de Bruno Le Maire

Tél. : 01 49 55 59 74 / cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr

Service de presse d'Eric Besson

Nicolas Boudot et Clotilde Larrose - Tél : 01 53 18 45 13

LE RÔLE DU COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE L'AGRO-INDUSTRIE

Les travaux du comité concernent les industries agroalimentaires, entendues au sens de la nomenclature d'activités française (nomenclature Insee). Les produits des agro-industries et ceux des industries intermédiaires (produits alimentaires intermédiaires, colorants, conservateurs, etc.) seront associés à la réflexion, dans la mesure où ils constituent souvent un nouveau débouché au caractère souvent stratégique.

Le comité, présidé par les ministres chargés de l'Agriculture et de l'Industrie, a pour vice-président, M. Jean-René Buisson, président de l'ANIA. Il comporte 15 industriels, 5 représentants des producteurs agricoles, 3 représentants du commerce et de la distribution, 5 représentants des salariés, le délégué interministériel aux industries agroalimentaires et à l'agro-industrie et 8 représentants des administrations et organismes publics, soit 40 membres en tout. Les travaux du comité auront d'autant plus de portée qu'y participeront des représentants au plus haut niveau.

Le rôle du comité est fixé par le décret n° 2010-596 du 3 juin 2010 relatif à la Conférence nationale de l'industrie (CNI). Ce texte donne aux comités stratégiques de filières la mission de *traiter de façon spécifique les questions relatives aux différents secteurs qui les composent et aux relations entre les différents acteurs de ces filières, d'effectuer un suivi de l'évolution des activités, de l'emploi industriel et de l'adéquation du dispositif de formation et des mesures de politique industrielle spécifiques et de faire des propositions d'action destinées à développer la compétitivité de la filière.*

Il est prévu que la CNI examine les rapports du comité.

Les États généraux de l'industrie ont constaté que l'absence de stratégie de filière partagée entre les acteurs aggrave le déficit de structuration des filières industrielles, qui se caractérise notamment par :

- des PME très nombreuses, trop petites, des entreprises de taille intermédiaire (ETI) insuffisamment nombreuses et souvent insuffisamment modernisées sur des aspects critiques (robotisation, TIC, etc.) ;
- un management des « donneurs d'ordre » souvent dicté par la seule logique d'obtention du prix le plus bas de la part des acheteurs ;
- un partage des marges qui limite la capacité d'investissement, d'innovation et de R&D des PME ;
- un climat de défiance et des ressentiments forts de la part des PME et des salariés, se vivant comme des amortisseurs sociaux des fluctuations d'activité des grands groupes.

Sur la base de ce constat général, il reviendra au comité stratégique de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie de se saisir des problèmes spécifiques à la filière. Ceux-ci ont été identifiés lors des Assises de l'agroalimentaire en région, des États généraux de l'industrie, dans les différents travaux menés au niveau européen (groupe à haut niveau communautaire sur la compétitivité des industries agroalimentaires) et dans les études disponibles. Il en ressort, notamment, les thèmes de travail suivants :

- emploi, formation et attractivité ;
- alimentation et santé ;
- relations au sein de la filière ;
- compétitivité.

Les questions déjà traitées par ailleurs pourraient faire l'objet d'une présentation au comité. A ce titre, on pourra envisager la présentation des éléments suivants :

- un état des lieux sur les travaux conduits en matière d'alimentation/santé (plan national pour l'alimentation, programme national nutrition santé, plan national de lutte contre l'obésité, création de la fondation alimentation et santé, etc.) ;
- les différents dispositifs de promotion de l'innovation et de la R&D (pôles de compétitivité, emprunt national pour les investissements d'avenir, etc.).

Des *vademecum* sur les dispositifs d'appui pourront être établis si nécessaire.

Les axes stratégiques suivants seront traités par des groupes de travail ad hoc pour approfondir la réflexion :

- attractivité des métiers et image du secteur ;
- relations au sein de la filière : lutte contre la volatilité des prix des matières premières, stratégies d'amortissement, transmission des prix tout au long de la filière, stratégies de coopération gagnantes, instauration d'un dialogue entre les acteurs ;
- exportation : soutien des initiatives et levée des obstacles ;
- enjeux environnementaux, dans une perspective de développement durable.

LA COMPOSITION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE L'AGRO-INDUSTRIE

Présidence (2)

Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire	Bruno LE MAIRE
Ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique	Eric BESSON

Vice-Présidence (1)

Association nationale des industries alimentaires	Jean-René BUISSON
---	-------------------

Membres (28)

5 représentants des producteurs agricoles	FNSEA		Jean-Michel LEMÉTAYER
			Catherine LION
	JA		Jean-Michel SCHAEFFER
	Confédération paysanne		Philippe COLLIN
	Coordination rurale		François LUCAS
15 représentants des industriels	Kraft Foods France	<i>Café, chocolats</i>	Jean-Philippe PARÉ
	Bonduelle	<i>Légumes frais, surgelés et conserves</i>	Christophe BONDUELLE
	Hénaff	<i>Pâtés, bocaux, salades, viandes cuisinées</i>	Ginette HÉNAFF
	Bigard	<i>Viande de boeuf, porc, agneau, veau</i>	Jean-Paul BIGARD
	Téréos	<i>Sucres, amidons, alcools, bioénergies</i>	Yves BELEGAUD
	Sodiaal	<i>Produits laitiers</i>	Claude SENDOWSKI
	Terrena	<i>Produits laitiers, volaille, viande porc, boeuf, agneau, veau</i>	Hubert GARAUD
	La Mie Câline	<i>Boulangerie-Pâtisserie</i>	André BARRETEAU
	Groupe Picard Vins et Spiritueux	<i>Vins et spiritueux</i>	Gabriel PICARD
	Danone	<i>Produits laitiers, eaux embouteillées, nutrition infantile et médicale</i>	Stanislas de GRAMONT
	Champagne Céréales	<i>Meunerie, malterie, nutrition animale, bioénergies</i>	Pascal PROT
	Soléou	<i>Aromates, assaisonnements</i>	Dominique AMIRAULT
	Nestlé	<i>Groupe étranger</i>	Martial ROLLAND
Foulon-Sopagly	<i>Jus de raisins</i>	Richard PAYRAUD	
Coop de France		Philippe MANGIN	

5 représentants des salariés	Secrétaire général de la FGA-CFDT Secrétaire général de la FNAF-CGT Secrétaire général de FO-FGTA Président de CFE-CGC Agro Secrétaire général de la CFTC-Agri	Patrick MASSARD Jean-Luc BINDEL Rafaël NEDZYNSKI Bernard BOULERY Philippe NICO
3 représentants du commerce et de la distribution	Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD) Confédération française du commerce interentreprises (CGI)	Jérôme BÉDIER Jean-Pierre CROUZET Bernard MANHES

Administration et établissements publics (9)

Délégué interministériel aux industries agroalimentaires et à l'agro-industrie Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires Direction générale de l'alimentation Direction générale de l'enseignement et de la recherche Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes OSEO FranceAgriMer Institut national de la recherche agronomique	Philippe ROUAULT X Pascale BRIAND Marion ZALAY Luc ROUSSEAU Nathalie HOMOBOONO François DROUIN Fabien BOVA Marion GUILLOU
--	--

Total : 40 personnes

AXE STRATÉGIQUE : IMAGE DE LA FILIÈRE

Contexte :

La première priorité d'action issue du groupe de travail agroalimentaire des États Généraux de l'Industrie vise à redonner une image positive de l'industrie agroalimentaire. Ce sera là un des axes de travail fort du comité stratégique agroalimentaire.

Le déficit d'image est capital car intimement lié à la compétitivité du secteur. Il peut être lié aux effets des aliments sur la santé, à l'évolution du coût des aliments en période d'inflation ou encore aux conditions de travail dans le secteur. L'attractivité du secteur est en jeu.

Quelques constats :

- la part des dépenses alimentaires dans le budget des ménages ne cesse de diminuer au profit des loisirs, du logement, de la téléphonie mobile, etc. ;
- ce déficit d'image freine les recrutements par les entreprises alors que le gisement d'emplois à pourvoir est important (on estime que 17 000 postes risquent de ne pas être pourvus au cours des 5 prochaines années) ;
- le baromètre du Crédoc confirme que les entreprises agroalimentaires n'ont pas une bonne image auprès du consommateur.

Objectifs :

Les actions à mettre en place devront avoir un impact positif en termes d'image sur 3 volets :

- les métiers de la filière ;
- les produits ;
- les entreprises.

Pour cela, plusieurs travaux sont à prévoir :

- mesurer l'image réelle de l'industrie agroalimentaire auprès des français pour mieux comprendre les blocages et identifier les leviers d'action. A ce titre, l'ANIA pourra apporter au comité stratégique les résultats d'un baromètre d'image élaboré par le cabinet GFK.
- répertorier toutes les actions en cours ou passées pour mesurer leur impact sur l'image et pour harmoniser les actions. L'objectif ici est d'accroître la visibilité des actions en cours et futures.
- sur l'attractivité des métiers, proposer un plan de communication auprès des jeunes, en lien avec les actions déjà mises en place dans le cadre de la convention de coopération, signée par les partenaires sociaux, le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'éducation nationale.
- proposer un plan d'actions pour valoriser l'image de la filière, tant pour ce qui concerne les métiers, les produits que les entreprises.

Calendrier :

Un plan d'actions sera proposé au comité stratégique à la fin du 1^{er} semestre 2011.

AXE STRATÉGIQUE : AMÉLIORATION DES RELATIONS ENTRE ACTEURS DE LA FILIÈRE

Contexte :

Les relations entre les acteurs de la filière agroalimentaire constituent un élément déterminant de la compétitivité. La volatilité des prix des matières premières agricoles, les crises successives dans le monde agricole et les tensions récurrentes entre fournisseurs et acheteurs font de la formation des prix des produits alimentaires et de leur transmission des prix tout au long de la chaîne agroalimentaire des questions d'actualité majeures.

Dans un contexte marqué par l'affaiblissement des mécanismes de régulation de l'Union européenne, les fournisseurs de matières premières agricoles et de produits alimentaires craignent de supporter les conséquences des « tensions de marge », dans un contexte de pouvoir d'achat du consommateur qui s'essouffle.

Il est nécessaire de trouver les voies d'un apaisement des relations entre les acteurs. Pour cela, le principe de l'interdépendance des différents maillons doit être clairement posé : il s'agit de dépasser les différends et de prendre en compte l'intérêt général de la filière. Il n'y a pas d'industrie agroalimentaire forte sans une production agricole forte. De la même façon, la satisfaction des multiples attentes des consommateurs requiert une offre commerciale diversifiée et concurrentielle.

Objectifs :

Il faut instaurer un dialogue entre les acteurs de la chaîne agroalimentaire sur les questions de la transmission des prix et de la lutte contre la volatilité des prix des matières premières.

Il s'agit notamment d'échanger sur des pratiques développant des synergies en commun, à la recherche d'une amélioration globale de la compétitivité de la chaîne agroalimentaire, sans opposer les familles professionnelles entre elles.

Les travaux peuvent déboucher par exemple sur l'élaboration de recommandations partagées, sur l'établissement d'un recueil de bonnes pratiques, ou sur des propositions concrètes pour améliorer les relations au sein des filières et lutter contre la volatilité des prix des matières premières.

Cet axe n'a pas vocation à dupliquer les travaux plus spécialisés conduits dans d'autres enceintes, et notamment à l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires et à la commission d'examen des pratiques commerciales.

Ce travail pourra s'appuyer sur les observations et les recommandations faites dans le rapport Vollot, Médiateur des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance, sur l'évolution de la réglementation remis au Ministre de l'industrie le 30 juillet 2010. Ce rapport vise à favoriser le dialogue entre tous les acteurs afin de ré-humaniser la relation entre acheteurs et vendeurs, en incitant au développement de bonnes pratiques comme la création d'instances de règlement des conflits au sein des branches professionnelles.

Calendrier :

Les recommandations devront être présentées lors d'une prochaine réunion du comité stratégique, à la fin du premier semestre 2011.

AXE STRATÉGIQUE : SOUTIEN À L'EXPORT

Contexte :

En 2007 et 2008, l'excédent des échanges agroalimentaires (produits agricoles bruts et transformés) français s'élevait à 9 Mds €. En 2009, cet excédent était de 5,5 Mds €. Si l'on compare les trois premiers trimestres de 2010 aux mêmes trimestres de 2009, on note une augmentation de 1,5 Mds €. Cette amélioration est entièrement due aux pays tiers avec lesquels l'excédent a quadruplé (grâce à quelques produits transformés tels que le vin et les spiritueux, les produits laitiers, etc.).

Si les industries agroalimentaires participent très positivement à la balance commerciale de la France, elles ne cessent de perdre du terrain sur les marchés internationaux : premier exportateur mondial de produits alimentaires transformés jusqu'en 2004, la France figure aujourd'hui à la quatrième place (avec 33,8 Mds €) derrière les États-Unis (62,7 Mds €), l'Allemagne (39,7 Mds €) et les Pays-Bas (39,3 Mds €), l'Allemagne se hissant ainsi à la première place des exportateurs européens.

Dès lors, ce comité stratégique devra œuvrer à la mise en place de mesures destinées à accélérer la reprise des exportations et pourra notamment contribuer à la réflexion sur l'évolution régulière du Plan d'orientation export agroalimentaire (POEAA).

Objectifs :

1/ Thématiques transversales :

→ *Recenser les freins à l'export, et proposer des actions en vue de leur résolution :*

- freins administratifs et réglementaires : comparer les procédures administratives et les réglementations entre régions françaises et entre quelques pays de l'Union européenne et proposer des solutions, dans un objectif d'équité et de simplification des démarches. Ce travail pourra notamment se faire dans la continuité de la mission confiée à la Délégation interministérielle aux industries agroalimentaires et à l'agro-industrie ;
- les barrières non tarifaires : après analyse des dispositifs d'identification et de résolution de ces barrières, le comité pourra faire des propositions en vue de leur optimisation ;
- sécurisation des transactions commerciales à l'export : recenser les dispositifs de nos principaux pays concurrents, et les comparer aux nôtres pour s'assurer d'une non-distorsion de concurrence (par exemple assurance-crédit).

→ *Favoriser la promotion des produits alimentaires français :*

- en contribuant au renforcement de l'utilisation de l'« image France » à l'étranger, notamment par le déploiement de la marque « France Bon appétit » lors de différentes manifestations ;
- en analysant les stratégies déployées à l'exportation par les concurrents et en les adaptant aux spécificités françaises.

→ *Recenser et analyser la pertinence et l'efficacité des différents dispositifs de soutien communautaires, nationaux et locaux (région, département notamment) existants.* Le comité pourra réaliser des propositions d'optimisation.

→ *Favoriser la mutualisation des moyens à l'export :* participation à des salons, recrutement partagé de cadre export, logistique, force de vente, étude, bureau à l'étranger, etc.

2/ Renforcement spécifique (par filière de production, taille d'entreprise) :

Une analyse de l'activité à l'export par filière de production et taille d'entreprise permettrait d'améliorer la connaissance fine de l'activité des entreprises à l'export et de proposer des mesures spécifiques adaptées.

→ la France manque de leaders de taille mondiale (parmi les cinquante plus grosses entreprises du secteur IAA, seulement trois sont françaises). Le comité *proposera des actions incitatives à la création d'entreprises de grande taille.*

→ Le comité pourra déterminer les *besoins potentiels d'accompagnement des entreprises de taille intermédiaire* (ETI). Les ETI présentent une solidité et des performances avérées sur les marchés de l'exportation.

→ Seules 20% des PME s'engagent dans des opérations d'exportation, *le développement d'outils de mutualisation revêt une importance toute particulière* pour cette catégorie d'entreprise. Des propositions pourront être réalisées en ce sens.

Calendrier :

- La définition des actions prioritaires sera réalisée et communiquée au comité stratégique à la fin du 1^{er} semestre 2011.
- Les premières actions concrètes devront être engagées à partir du second semestre 2011.

AXE STRATÉGIQUE : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, DANS UNE OPTIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contexte :

Face à des consommateurs de plus en plus sensibles aux questions environnementales, à des distributeurs de plus en plus exigeants et à un contexte politique national et international marqué par une forte volonté de préserver les ressources de la planète, le développement durable est devenu un enjeu prioritaire pour les industriels de l'agroalimentaire.

L'encadrement réglementaire se renforce. On peut citer notamment la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, le règlement européen REACH, l'évolution des exigences relatives aux gaz à effet de serre ou encore l'affichage environnemental. De nombreuses initiatives sont également lancées dans le domaine de la normalisation.

Au-delà de l'aspect réglementaire, de nombreux défis se présentent et constituent autant d'opportunités pour améliorer les performances économiques des entreprises. Ils sont aussi de puissants facteurs de différenciation et de reconnaissance pour les produits agroalimentaires. Les efforts des industriels peuvent porter sur les processus industriels (économies d'énergie et d'eau, réduction de l'émission des gaz à effet de serre, etc.) ou sur la gestion globale du cycle de vie du produit (éco-conception, valorisation des sous-produits, recyclage et prévention à la source des déchets, réduction du volume et du poids des emballages, amélioration de la logistique etc.).

Par ailleurs, la contribution du secteur agroalimentaire à la mise en place de modes de production et de consommation durables est déterminante. En effet, le secteur peut agir en promouvant sur l'aval, des modes de consommation durables et, sur l'amont, des pratiques agricoles durables.

Enfin, les valorisations non alimentaires, par exemple en substitution des produits d'origine fossile, constituent des débouchés de plus en plus importants et rémunérateurs pour les productions agricoles.

Objectifs :

Les actions pourront concerner plusieurs volets, et notamment :

- recenser les bonnes pratiques, les actions exemplaires, les « success stories » et les autres initiatives (guides méthodologiques, actions de sensibilisation, programmes de recherche sur l'alimentation durable, etc.) ;
- mettre en place une communication positive, ou la renforcer ;
- répertorier et évaluer l'impact de différents instruments incitatifs : labels, normes, dispositifs financiers privés et publics ;
- soutenir et accompagner les entreprises, notamment sur l'information environnementale (par exemple construction de bases de données).

La mobilisation de l'ensemble des acteurs doit permettre de passer d'une approche purement réglementaire à une approche volontariste et responsable, dans une optique de développement durable.

Calendrier :

Un projet de plan d'actions pour le secteur devra être présenté au Comité stratégique à la fin du premier semestre 2011.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE OSEO ET L'ANIA, CONCLUE SOUS L'ÉGIDE DU MINISTRE CHARGÉ DE L'AGRICULTURE ET DU MINISTRE CHARGÉ DE L'INDUSTRIE

Contexte :

Le Ministère chargé de l'agriculture, en association avec le Ministère chargé de l'industrie et avec le concours des autres départements ministériels intéressés, élabore la politique en faveur des industries agroalimentaires. Les Assises de l'agroalimentaire en région et les États généraux de l'industrie ont contribué à dresser un constat partagé du secteur et à proposer des actions destinées à renforcer la compétitivité du secteur.

OSEO a pour mission d'accompagner les chefs d'entreprises dans leurs projets en leur offrant un meilleur accès aux financements. En mettant les PME au cœur d'un réseau de partenaires, OSEO est présent tout au long de la vie de l'entreprise, en particulier dans les étapes les plus risquées (création, innovation, développement, exportation, transmission).

L'ANIA a pour mission de représenter les entreprises de l'industrie agroalimentaire et de mener des actions collectives pour leur compte. Ces actions sont menées avec le concours de 22 fédérations adhérentes et de 18 associations régionales.

Objectifs :

Compte tenu des besoins d'investissements et de conseil des entreprises de l'industrie agroalimentaire, OSEO et l'ANIA ont décidé de renforcer leur collaboration en formalisant un partenariat national.

À travers ce partenariat, l'ANIA et OSEO s'engagent notamment à :

- mener des actions de communication sur leur partenariat de façon conjointe ou indépendante ;
- collaborer à la réalisation d'études et d'enquêtes permettant d'analyser en détail certaines problématiques des PME alimentaires ;
- procéder à des échanges d'information réguliers relatifs à l'évolution du secteur agroalimentaire et à ses besoins en financement ;
- faciliter les contacts et l'accès aux institutions régionales et aux dispositifs financiers susceptibles de soutenir les industries agroalimentaires dans leur développement.

Un comité de pilotage ad hoc sera constitué, comprenant notamment des représentants des ministères précités. Il décidera des collaborations entre les partenaires, organisera leur mise en œuvre et assurera leur suivi et leur évaluation.

Calendrier :

La convention conclue ce 23 novembre 2010 est établie pour une durée de 3 ans renouvelables.